

<https://enseignants.se-unsa.org/AESH-LE-SE-Unsa-reçu-par-le-ministère-et-le-secretariat-d-Etat>



AESH : LE SE-Unsa reçu par le ministère et le secrétariat d'Etat

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : mercredi 19 décembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Mercredi 12 décembre, une délégation du SE-Unsa a été reçue au ministère dans le cadre de la concertation « Ensemble pour une École inclusive ».

Il s'agissait d'échanger autour de l'axe 2 de la concertation, celui qui concerne l'attractivité et les perspectives du métier d'AESH.

La concertation « Ensemble pour une École inclusive »

Elle a pour but d'opérer « un saut qualitatif majeur » pour l'École inclusive. Elle s'appuie sur trois axes : les attendus des familles et des associations, le métier d'accompagnant, et la mise en œuvre des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)*.

Les représentants du ministère et du secrétariat d'État aux personnes handicapées ont articulé l'audience autour des missions, des conditions de travail, des conditions salariales et des perspectives des accompagnants.

Les missions

Il ne s'agit pas tant de les modifier que de les étendre aux activités éducatives des temps péri et extra scolaires des enfants et des jeunes.

C'est dans cette perspective qu'un groupe d'experts, piloté par le secrétariat d'État, réfléchit à la mise en place d'un dispositif second employeur.

Cette extension des missions est au cœur du projet de l'Unsa Éducation. En effet, elle répond à la fois à l'exigence d'une meilleure inclusion dans la société des enfants en situation de handicap (rappelons qu'aujourd'hui seuls 20% des enfants concernés accèdent aux activités péri et extra scolaires), mais également à celle de pouvoir exercer à temps complet pour les accompagnants.

Améliorer les conditions d'exercice des accompagnants : formation et gestion des personnels

Une formation dès l'entrée dans le métier, l'accès à la formation continue, et un service de gestion dédié pour les AESH sont indispensables pour améliorer les conditions d'exercice. Vos retours de terrain quotidiens en attestent et nous avons largement développé ces points auprès des représentants du ministère. Nous avons souligné l'effort indispensable qui devait être accompli en termes de formation dans les rectorats, aussi bien en termes de formation spécifique sur le handicap en général, que le métier d'accompagnant en particulier, pour permettre notamment une meilleure articulation des missions des AESH avec les personnels enseignants, les équipes éducatives et les familles. Enfin, lorsque nous avons évoqué le DEAES, nous avons malheureusement pu constater que ce dossier n'avait pas progressé depuis deux ans.

La gestion des AESH a fait en revanche l'objet d'un échange plutôt construit. Le ministère a été attentif à notre proposition de renforcer le rôle des CCP, pour y aborder notamment les questions d'affectation, comme c'est aujourd'hui le cas pour les contractuels enseignants, CPE et PsyEN.

Améliorer les conditions salariales

C'est bien sûr le point crucial de cet axe 2.

Au-delà de l'accès au temps complet qui certes améliorerait de facto le montant de la rémunération, nous avons rappelé au ministère que la réévaluation triennale de la rémunération n'est toujours pas mise en place dans grand nombre d'académies, et que les AESH restent toujours exclu-e-s du versement de la prime éducation prioritaire.

Il est illusoire de penser que les difficultés de recrutement, l'attractivité du métier se résoudront sans une réelle amélioration des conditions salariales. Le ministère semble enfin conscient de cette réalité, il est à souhaiter que les

arbitrages budgétaires futurs concrétiseront ce qui reste pour l'instant un vœu pieux.

Les perspectives

C'est bien l'extension des missions des accompagnants en dehors du temps scolaire qui sont dans les radars du ministère et du secrétariat d'État. Si nous saluons cette ambition, nous sommes très attentifs aux modalités de mise en œuvre qui seront proposées. Le retard pris sur la VAE pour accéder au DEAES, le retour à la semaine de 4 jours et le faible démarrage du plan mercredi nous laissent circonspects quant à la capacité de rendre rapidement effectif le projet d'un second employeur, et donc l'accès à un temps complet pour tous. En attendant d'en voir les preuves concrètes, nous avons rappelé que des améliorations immédiates étaient possibles : nous avons insisté longuement auprès de la DGRH pour que des consignes claires soient données aux rectorats sur le mode de calcul du temps de travail, et qu'il soit ainsi mit fin au « travailler plus pour gagner pareil » qui s'est accentué depuis 4 ans. Le succès de notre pétition attestant de son utilité ! Idem sur la mise en place de l'entretien professionnel et du réexamen triennal : 4 ans que cette disposition réglementaire n'est pas appliquée !

L'avis du SE-Unsa

Fin janvier 2019, nous connaissons les propositions du ministère et du secrétariat d'état sur les axes 1 et 2 de la concertation. Si la prise de conscience semble réelle sur l'urgence d'améliorer le statut en développant notamment l'emploi à temps plein, nous restons échaudés par 18 mois de gouvernement qui ont vu se détériorer le statut des accompagnants : pas question pour le SE-Unsa de continuer l'enchaînement d'annonces sans mesures concrètes.

* Ces pôles expérimentés dans chaque académie depuis la rentrée 2018, doivent permettre de coordonner les aides humaines et pédagogiques, mais aussi à terme les ressources et appuis médico-sociaux, au niveau des établissements scolaires.